l'âge où le service militaire le réclama. Il était depuis dix mois à l'École de gymnastique de Joinville-le-Pont, quand il fit la connaissance de M. Cazaux, ancien ténor du Grand-Théâtre de Marseille, en 1870. Ce dernier, en l'entendant chanter, trouva en lui l'étoffe d'un Duprez ou d'un Poultier. Il s'agissait alors de ne plus rester un simple maître d'armes et de franchir le plus promptement possible la distance qui sépare le Conservatoire de la caserne. Une fois admis, c'est avec ardeur qu'il suivit, en 1882, les classes de chant et d'opéra de MM. Bussine et Obin. Au concours de 1885, il triompha encore plus devant la presse que devant le jury. Un critique compétent écrivit le lendemain de cette solennité : « Des deux premiers prix, le seul vrai est celui de M. Duc, un ténor à la voix absolument parfaite. Ce grand garçon, au physique avantageux, sera le Villaret de l'avenir. » Engagé à l'Opéra par MM. Ritt et Gailhard, à la suite de son brillant concours, il y débuta le 31 août de la même année dans le rôle d'Arnold, de *Guillaume Tell.* « Depuis les commencements de Villaret, dit M. Léon Kerst, on ne se souvenait pas à l'Opéra d'une réussite aussi éclatante dans sa spontanéité. En fait, il s'agit d'un ténor complet, réunissant les qualités de charme et de vaillance qui font les grands artistes. Dès à présent il est sans défaut en tant que chanteur, et son généreux organe de ténor accomplit sans le moindre heurt, sans la plus petite faiblesse, le parcours de deux octaves de la gamme, d'*ut* en *ut*. » Il effectua son second début, au mois de novembre, par le rôle d'Eléazar de la *Juive*, qu'il chanta si parfaitement que les applaudissements éclatèrent en même temps de la salle et des coulisses. Il reprit en victorieux Raoul, des *Huguenots*, et *Robert le Diable*; puis créa Karloo, de *Patrie*, à côté de Lassalle et de Mme Krauss. Le public les confondit, en les rappelant avec le même enthousiasme. Après le départ de M. Jean de Reszké, il représenta le Cid avec la mâle énergie qui convient aux héros de Corneille.

Verdi a désigné M. Duc comme un des principaux interprètes, à Paris, de son *Othello*.

DUCAJU (Joseph-Jacques), sculpteur belge, né à Anvers en 1823. Les principales œuvres de cet artiste distingué sont les statues de : *Boduognat, David Teniers, Henri Leys*, érigées sur des places publiques de la ville d'Anvers; *la Chute de Babylone*, au musée de Bruxelles; *le Silence et la Mort*, à Saint-Pétersbourg.

** **DU CAMP** (Maxime), littérateur et voyageur français, né à Paris en 1822. — En 1880, il a été élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Saint-René Taillandier; il fut reçu le 23 décembre de la même année, et ce fut M. Edme Caro qui lui répondit. Depuis, il a répondu, en qualité de directeur de l'Académie, aux discours de réception de M. Sully-Prudhomme (1882), et de M. Hervé (1887). Quelque temps auparavant (juin 1885), il avait été désigné pour prononcer, au nom de l'Académie française, un discours officiel aux funérailles de Victor Hugo; il dut y renoncer, en raison de l'attitude hostile des journaux intransigeants qui excitaient vivement la population parisienne à siffler l'auteur des *Convulsions de Paris*, et ce fut M. Emile Augier qui le remplaça.

Depuis 1876, M. Maxime Du Camp a publié : *les Ancêtres de la Commune; Attentat de Fieschi* (1877, in-12); *Histoire et critique; Etudes sur la Révolution française; Souvenirs de voyages* (1877, in-12), recueil d'articles parus dans les journaux ou les revues; *les Convulsions de Paris* (1878-1879, 4 vol. in-16), histoire documentaire de la Commune, qui lui a fait beaucoup d'ennemis (v. CONVULSIONS); *Souvenirs littéraires* (1882-1883, 2 vol. in-8°), ouvrage très curieux par les renseignements de première main qu'il donne sur la plupart des écrivains contemporains, et notamment sur ceux avec qui l'auteur entretenait d'étroites relations : Théophile Gautier, Gustave Flaubert, Louis Bouilhet, Louis de Cormenin; *la Charité privée à Paris* (1885, in-8°); *la Vertu en France* (1887, in-8°); *Paris bienfaisant* (1888, in-8°). Ce dernier ouvrage et *la Charité privée à Paris* complètent d'une façon heureuse, en mettant en lumière les diverses institutions charitables de la capitale, le magistral ouvrage de M. Maxime Du Camp, *Paris, ses fonctions, ses organes.*

DUCAN (canal de), détroit de l'Amérique du Nord, sur la côte du territoire de l'Alaska, par 56° 38' de lat. N. L'entrée du canal est divisée par une île en deux canaux, dont l'un, à l'E., porte le nom de *détroit de Wrangel*.

* **DUCARRE** (Nicolas), industriel et homme politique français, né à Lhuis (Ain) en 1819. — Il est mort à Lyon le 2 juillet 1883. Depuis 1876 il était rentré dans la vie privée.

* **DUCASSE** (Jean-Marie-Auguste), médecin français, né à Toulouse le 26 avril 1786. — Il est mort dans cette ville le 7 mai 1879.

** **DU CASSE** (Pierre-Emmanuel-Albert, baron), écrivain militaire français, né à Bourges le 16 novembre 1813. — Depuis 1877 M. Du Casse a publié : *Variétés militaires* (1879, in-12); *les Origines* (1880, in-12); *M. Pataud* (1881, in-12); *les Rois frères de Napoléon Ier* (1883, in-8°); *le Panthéon fléchois* (1883, in-8°); *Souvenirs de Saint-Cyr et de l'École d'état-major* (1886, in-18); *Supplément à la correspondance de Napoléon Ier* (1887, in-18); etc. Le baron Du Casse a écrit sous les pseudonymes de **Pierre de Lacour** et de **Valois de Forville**.

DUCASSE (Félix), publiciste français, né à Saverdun (Ariège) en 1844. Fils d'un ministre protestant, il collabora d'abord à un journal de Genève, « la Suisse radicale », dirigé par M. James Fazy, puis vint à Paris tenter la fortune littéraire. Lorsque la loi du 6 juin 1868 eut rétabli le droit de réunion, il se manifesta comme un des plus fougueux orateurs des clubs populaires, où la violence des énergumènes faisait les affaires de l'Empire bien plus qu'elle ne profitait aux idées libérales, et fut à diverses reprises élu président des réunions les plus tumultueuses. Pendant le siège de Paris, il se rendit en province, à Bordeaux, puis à Toulouse, où il collabora au journal de M. Duportal, « l'Émancipation », puis se fit nommer capitaine d'état-major, lorsque son chef de file eut été promu préfet de la Haute-Garonne par le gouvernement de la Défense nationale. Compromis avec M. Duportal dans la tentative d'insurrection communaliste du 21 mars 1871, il fut déféré à la cour d'assises de Pau, qui l'acquitta de ce chef; mais un peu plus tard il reparut devant celle de Toulouse, sous l'inculpation d'avoir envahi et brisé les presses d'un journal qui faisait concurrence au sien, « la Gazette du Languedoc », et fut condamné à quinze mois de prison. Après avoir subi sa peine, revenu à des idées plus sérieuses, il se fit recevoir pasteur protestant, puis professeur agrégé à la Faculté des lettres de Lausanne et devint membre de l'Institut national de Genève (1876). La même année il publia une réfutation des théories de Darwin : *Etude historique et critique sur le transformisme et les théories qui s'y rattachent* (1876, in-8°). En 1877, M. Félix Ducasse a été nommé président du consistoire de l'Eglise chrétienne évangélique de Bruxelles.

DUCASSE (Anne-Elisa, dite ALICE), cantatrice française, née à Valparaiso (Chili) vers 1846. Elle vint fort jeune en France, et comme ses parents voulaient en faire une pianiste afin qu'elle gagnât sa vie de bonne heure, elle entra au Conservatoire de Paris, où elle obtint un prix de solfège. Laget l'accepta comme accompagnatrice auprès de ses élèves, ce qui lui permit de profiter des leçons de cet excellent professeur. Les heures dont elle pouvait disposer, elle les employait à courir le cachet en ville et dans les couvents. Cette jeune fille, si active, intéressa Mme Caroline Duprez, qui l'aida de ses conseils et la forma pour le grand art de la déclamation lyrique. Elle débuta, au commencement de 1867, au théâtre de Brest. Engagée la même année au Théâtre-Lyrique, M. Carvalho ne lui confia d'abord qu'un bout de rôle dans la *Flûte enchantée*. Elle se montra bientôt dans Siébel de *Faust*, et, après avoir remplacé, au pied levé, Mlle Daram, qui venait d'abandonner le page Stephano, de *Roméo et Juliette*, elle se fit vivement applaudir sous les traits de Mab, de la *Jolie fille de Perth*. Dès lors, elle aborda sans crainte : Georgette, du *Val d'Andorre*; Nancy, de *Martha*; Effie, du *Brasseur de Preston*; Annette, du *Freyschutz*; Nérine, de l'*Irato*; Laurette, de *Richard-Cœur-de-Lion*; etc. Elle créa, en 1869, Formosa, d'*En prison*, de Guiraud, et Irène, de *Rienzi*, de Wagner. Sous la direction éphémère de Pasdeloup, elle ne put faire qu'une courte apparition dans le rôle de Thérèse, de *Don Quichotte*, d'Ernest Boulanger. Le théâtre ferma et la guerre survint. Quand se rouvrirent, en 1871, les salles de spectacle, Mlle Alice Ducasse prit rang parmi les pensionnaires de l'Opéra-Comique. Elle chanta pour ses débuts : Brigitte, du *Domino noir*; Jenny, de la *Dame blanche* et Raphaéla, d'*Haydée*. Elle réussit mieux encore dans Nicette, du *Pré-aux-Clercs*, et surtout dans Madeleine, du *Postillon de Longjumeau*. Depuis, on n'a cessé de l'applaudir dans le répertoire, interprétant tour à tour : Suzanne, des *Noces de Figaro*; Jacqueline, du *Médecin malgré lui*; Jeannette, des *Noces de Jeannette*; Rita, de *Zampa*; Mirza, de *Lalla-Rouck*, un de ses meilleurs rôles; Madame Darbel, de l'*Eclair*; Milady, de *Fra-Diavolo*; Papagena, de la *Flûte enchantée*; Georgette et Rose Friquet, des *Dragons de Villars*; Edile, de *Joconde*; etc. Elle a créé en outre : Margot, des *Trois Souhaits*, de Poise (1873); Carita, du *Florentin*, de Lenepveu; Gillotin, de *Gille et Gillotin*, d'Ambroise Thomas (1874); la Comtesse, de l'*Amour africain*, de Paladilhe (1875); Joséphine, des *Travestissements*, d'Albert Grisar; Eva, de *Suzanne*, de Paladilhe (1879); la servante, du *Pain bis*, de Théodore Dubois, et Pepita, dans la pièce de ce nom de MM. Delahaye père et fils. Après l'incendie de l'Opéra-Comique, Mlle Alice Ducasse n'a plus reparu sur aucune scène parisienne. Elle a chanté avec une voix chaude et pénétrante, dans le salon littéraire et artistique de Mme Adam, une ou deux des *mélodies bretonnes* recueillies par M. Bourgault-Ducoudray. C'était finir comme elle avait commencé, par la Bretagne. Le talent de Mlle Ducasse était surtout gracieux et fin. Elle chanta toujours avec goût et apporta le plus grand soin dans la composition de ses rôles. Grande admiratrice de la musique allemande, elle doit néanmoins la meilleure part de ses succès aux compositeurs français, aux mélodistes tels qu'Auber, Adam et Félicien David.

DUCATI (Angelo), jurisconsulte et homme politique italien, né à Trente le 29 avril 1808. Reçu docteur à l'université de Padoue en 1836, il se fit inscrire au barreau, où il brilla comme avocat en même temps qu'il se mêlait, comme citoyen, à toutes les menées révolutionnaires et aux luttes entreprises contre la domination autrichienne. Exilé en 1848, il rentra peu de temps après grâce à l'amnistie accordée par le gouvernement, mais se vit en butte à toutes sortes de persécutions politiques. Accusé une première fois de haute trahison et acquitté, il fut poursuivi une seconde fois et rayé du barreau de Padoue. Il se transporta alors à Florence, où il exerça la profession d'avocat jusqu'en 1859. Rentré à Padoue après la cession de la Vénétie, il y fut nommé professeur de droit commercial à l'université (1866), puis passa à l'université de Bologne (1869). Plusieurs fois élu député par la ville de Trente à la diète d'Innspruck, au temps de la domination autrichienne, il avait constamment décliné le mandat que lui conféraient ses concitoyens; en 1867, il fut élu député au Parlement italien par les deux collèges d'Adria et de Tiene et opta pour le premier. On lui doit divers traités juridiques estimés : *Leçons de droit commercial, financier et maritime* (Padoue, 1868); *Remarques sur les principales différences qui existent entre les dispositions du nouveau code de commerce italien et celles du code de commerce allemand* (1869). — Son fils, Gustave DUCATI, dirige la revue de droit le « Studio giuridico internazionale » de Milan, et la « Rivista internazionale », à laquelle il a fourni d'importantes monographies.

Du Cerceau (LES), *leur vie et leur œuvre, d'après de nouvelles recherches*, par le baron Henry de Geymuller (Paris, 1887, in-4°, illustré). Peu de familles ont laissé dans l'histoire de l'art français une trace aussi glorieuse que les Du Cerceau. Il n'est personne qui ne sache quel ensemble merveilleux de modèles a créés Jacques Androuet Du Cerceau, le fondateur de la dynastie, à la fois architecte, graveur, ornemaniste; depuis plus de trois siècles l'architecture et les arts décoratifs n'ont cessé de tirer de sa succession le plus brillant parti. Cependant rien n'était plus obscur que ce qui touchait aux Du Cerceau. Les esprits les plus sagaces avaient échoué à débrouiller un tel chaos. M. de Geymuller, en y apportant enfin la lumière, a rendu à l'art le plus signalé service. On sait et l'extrême conscience et la puissance d'investigation du très érudit architecte suisse. Peut-être n'a-t-il jamais accumulé autant de preuves que dans cette monographie, monument définitif élevé à la gloire des Du Cerceau. Le catalogue complet de tous les dessins, de toutes les estampes de Du Cerceau, qui termine le volume, est d'un prix tout particulier pour les iconophiles.

* **DU CHAFFAUT** (Césaire-Léon AMAUDRIC, comte), homme politique français, né à Digne (Basses-Alpes), 19 mai 1827. — Il est mort à Digne le 7 juin 1884.

DUCHARTRE (Pierre-Etienne-Simon), botaniste français, né à Portiragnes (Hérault) en 1811. M. Duchartre a été pendant de longues années professeur de botanique à la Faculté des sciences de Paris; depuis 1861, il est membre de l'Académie des sciences; il a pris sa retraite comme professeur en 1886. On doit à M. Duchartre plusieurs publications importantes, notamment : le quatrième et dernier volume du *Manuel général des plantes, arbres et arbustes* de Jacques et Hérincq (1862, in-12); *Eléments de botanique* (1867, in-8°); *Rapport sur les progrès de la botanique physiologique* (1868, in-8°), publié à la suite de l'Exposition universelle de 1867; *Observations sur le genre Lis* (1871, in-8°); *Observations sur le* lilium Thomsonianum (1872, in-8°); *Quelques observations sur les caractères anatomiques des zostera et des cymodocea* (1873, in-8°); *Observations sur la germination et sur la formation première de quelques espèces de lis* (1874, in-8°); *Une visite de deux heures au jardin de l'Isola Bella, sur le lac Majeur* (1874, in-8°); *Notions sur l'organisation des fleurs doubles* (1878, in-8°); *Observations sur les marronniers hâtifs* (1879, in-8°); *Notice sur le jardin du Hamma, près d'Alger* (1880, in-8°); *Observations sur les fleurs doubles des bégonias tubéreux* (1880, in-8°); *Note sur le* begonia Socotrana (1885, in-8°). M. Duchartre est officier de la Légion d'honneur depuis 1867.

* **DUCHASSEINT** (Jean-Baptiste-Félix DELAPCHIER), homme politique français, né à Lezoux (Puy-de-Dôme) le 20 janvier 1814. — Le 21 août 1881, il fut réélu dans l'arrondissement de Thiers, prit part à la discussion des propositions de loi d'organisation municipale (1883) et vota pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les compagnies de chemins de fer (1883), pour la proposition Barodet tendant à la revision de la constitution (1884), contre les lois protectionnistes, contre le ministère Ferry (30 mars 1885). Aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu au scrutin de ballottage par 76.314 voix, sur 131.907 votants, député du Puy-de-Dôme et se prononça pour l'expulsion des princes (1886).

DUCHATEAU, groupe de trois îles désertes de l'archipel de la Louisiade (Océanie), par 11° 16' 41" de lat. S. et 150° 2' 36" de long. E.

* **DUCHATEL** (Charles-Jacques-Marie-Tanneguy, comte), homme politique français, né à Paris le 19 octobre 1838. — Le 27 mars 1878, M. le comte Duchâtel fut nommé ministre plénipotentiaire en Belgique, et un décret du 17 avril 1880 lui confia le poste d'ambassadeur à Vienne; mais il donna sa démission après l'avènement du cabinet Gambetta. Aux élections du 4 octobre 1885, il se présenta à la députation dans la Charente-Inférieure, comme candidat républicain indépendant et en dehors de toute liste; il obtint au premier tour 15.968 voix, fut porté sur la liste républicaine unique, au scrutin de ballottage, et fut élu le sixième sur sept. Il a voté contre l'expulsion des princes (1886), pour le ministère Rouvier (31 mai 1887) et contre la proposition Pelletan ayant pour but de reviser la constitution (30 mai 1888).

** **DU CHATELLIER** (Armand-René MAUFRAS), écrivain français, né à Quimper le 7 avril 1797. — Il est mort à Kernuz, près de Pont-l'Abbé (Finistère), le 8 mai 1885. Ce laborieux écrivain continua jusqu'à la fin ses études sur l'histoire de Bretagne pendant la période révolutionnaire. Parmi ses dernières communications à l'Académie des sciences morales, dont il faisait partie comme membre correspondant depuis 1858, on cite : *l'Eglise pendant la Révolution* (septembre 1878); *Un essai de socialisme* (1793, 1794, 1795), *réquisitions, maximum et assignats* (janvier 1885). On doit encore à M. Du Chatellier : *le Finistère et la persécution religieuse après le 18 fructidor an V* (Angers, 1882, in-8°); *Etudes sur quelques anciens couvents de la Bretagne* (Angers, 1884, in-8°); *Quelques journées de la première République dans les départements bretons* (Nantes, 1884, in-8°); *le Maire Leperdrit* (Nantes, 1885, in-8°); *les Laënnec sous l'ancien et le nouveau régime, de 1736 à 1836* (Vannes, 1885, in-8°). M. Du Chatellier a également édité la *Correspondance du conventionnel Guermeur* (1884, in-8°).

DUCHÉ (Emile), médecin français, né à Auxerre en 1814. Reçu docteur en 1839, il vint exercer aux environs de sa ville natale. M. Duché se tint toujours à l'écart de la politique; il est cependant membre du conseil général depuis 1874, mais il s'attache, dans cette assemblée, aux questions relatives aux enfants assistés et à la protection du premier âge. A la suite d'un mémoire sur *la Question des tours*, il a été nommé membre correspondant de l'Académie de médecine. M. Duché a reçu du ministère de l'Intérieur deux médailles d'argent pour ses travaux sur la statistique, l'ethnologie et la démographie médicale de l'Yonne. A l'Exposition universelle de 1878, il obtint également une médaille pour ses travaux résumant la distribution géographique de certaines maladies de l'Yonne. M. Duché est membre du conseil d'hygiène, et, depuis de longues années, secrétaire général de la Société médicale de l'Yonne. On lui doit un certain nombre de travaux, dont les plus importants sont : *Une question de races dans le département de l'Yonne* (1860); *Recherches sur la vie moyenne dans les cantons et communes du département de l'Yonne* (1863); *Etude historique sur les enfants assistés de l'Yonne* (1865); *De la distribution des races humaines à la surface du globe* (1868); *le Dépôt de mendicité* (1876); *la Question des tours pour les enfants abandonnés* (1878); *Distribution géologique et géographique de la taille, des hernies, des mauvaises dents, et de l'aptitude militaire dans les 37 cantons de l'Yonne* (1878); *Une saison à Contrexéville* (1881); *Esquisse d'une géographie médicale de l'Yonne* (1881); *Questions d'hygiène à propos de la fièvre typhoïde* (1883); *Recherches sur le choléra dans l'Yonne* (1858-1884). On cite encore de M. Duché des notices biographiques estimées sur : Bourdois de Lamotte, Robineau-Desvoidy, Bally, Joseph Fourier, Bertillon, Pierre Larousse, Lemercier du Muséum, Larabit, Charles Lepère, Paul Bert, Charles Flandin, etc.

DUCHÉ (Antoine-Marie-Scévola), homme politique français, né à Saint-Etienne en 1843, mort le 24 décembre 1887. Fils d'un représentant du peuple proscrit par le second Empire, il resta en Angleterre avec son père jusqu'en 1865 et y dirigea diverses entreprises industrielles. Rentré alors en France, il débuta dans la presse républicaine de Paris et ne cessa de montrer le plus sincère dévouement à la démocratie, après comme avant les événements du 4 septembre 1870. Secrétaire général de la Loire après la proclamation de la République, il fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste. Elu au scrutin de ballottage, il déposa, de concert avec M. Crozet-Fourneyron, une proposition concluant à l'abrogation des lois qui avaient autorisé les princes d'Orléans et les Bonaparte à séjourner en France. Il a voté pour le cabinet Rouvier, interpellé par les groupes radicaux de la Chambre le jour même de sa constitution (31 mai 1887).

* **DUCHESNE** (Edouard-Adolphe), médecin

français, né à Paris en 1804. — Il est mort à Cannes en décembre 1869.

DUCHESNE (Jacques-Charles-René-Achille), officier français, né à Sens (Yonne) le 3 mars 1837. Entré à Saint-Cyr en 1855, il fut promu lieutenant en 1861, capitaine en 1864, chef de bataillon en 1874 et lieutenant-colonel en 1881, il partit pour le Tonkin avec les premiers renforts tirés de l'armée d'Afrique; c'est là qu'il a gagné, le 5 septembre 1884, son grade de colonel pour la bravoure et l'habileté dont il a fait preuve dans les diverses opérations qui lui ont été confiées, et surtout à Ke-Lung, où il a montré des qualités militaires remarquables. Quelques mois après, le 10 mars 1885, il fut promu commandeur de la Légion d'honneur.

* **DUCHESNE-DUPARC** (Louis-Victor), médecin français, né à Moulins-Lamarche en 1805. — Il est mort à Paris le 21 novembre 1870.

* **DUCHINSKI** (Henri-François), historien polonais, né en 1817. — On doit à ce savant les ouvrages suivants : *le Monument de Novgorod*, en français et en polonais; *la Question d'Orient* (Constance, 1853); *le Panslavisme* (Constance, 1854); *Principes de l'histoire de la Pologne et des autres peuples slaves* (1858-1863, 3 vol.), en polonais; *Peuples aryas et tourans, agricoles et nomades*, en français (Paris, 1864). M. Duchinski a reçu du gouvernement suisse les lettres de grande naturalisation pour services rendus à la science.

DUCKER (Eugène-Gustave), peintre russe né dans l'île d'Œsel (Livonie) le 29 janvier 1841. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, il remporta au concours une médaille d'or et une subvention (1862), avec laquelle il entreprit aussitôt un voyage en Hollande, en Belgique, en Allemagne et en France. S'étant fixé à Dusseldorf en 1873, il fut nommé professeur à l'académie de cette ville. M. Ducker n'a guère peint que des paysages et des marines, dont il a emprunté les sujets à sa patrie et aux rives de la mer du Nord; il est simple et naturel et soigne surtout la lumière. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Un marais* (appartient à l'empereur Alexandre III); *Tempête* (Académie de Saint-Pétersbourg); *Lit de fleuve desséché; Souvenir de Rugen* (musée de Kœnigsberg); *Crépuscule du soir* (galerie nationale de Berlin). Il a exposé à Paris en 1878 : *Bords de la mer Baltique* et *Paysage du Harz*.

* **DUCKWITZ** (Arnold), économiste et homme politique allemand, né à Brême le 27 janvier 1802. — Il est mort dans cette ville le 19 mars 1881. Il fut bourgmestre de la ville de Brême, de 1857 à 1864 et de 1866 à 1870. Son dernier ouvrage est : *Mémoires de ma vie publique, de 1841 à 1866* (Brême, 1877).

DUCKTOWNITE s. f. (du-ktô-ni-te — de *Ducktown*, nom de localité). Minér. Variété impure de chalcosine (sulfure de cuivre) trouvée à Ducktown.

* **DUCLAUD** (André-Marie-Pierre-Auguste), avocat et homme politique français, né à Confolens (Charente) en 1824. — Aux élections législatives du 21 août 1881, il fut réélu dans l'arrondissement de Confolens par 8.998 voix, sans concurrent. Pendant la législature 1881-1885, il fut membre de diverses commissions; il vota contre le rétablissement du divorce, pour la conversion du 5 pour 100 en 4 1/2, pour les conventions avec les compagnies de chemins de fer (1883), contre la rétribution des fonctions municipales, contre la suppression de l'ambassade auprès du saint-siège, contre la revision de la constitution (proposition Barodet, mars 1884). Il se présenta aux élections sénatoriales du 25 janvier 1885 et ne fut pas élu; il ne fut pas plus heureux aux élections législatives du 4 octobre de la même année et échoua avec toute la liste républicaine. Depuis lors, il a été nommé préfet des Basses-Alpes (1885), du Gard (1886) et du Cher (1887).

DUCLAUX (Emile), savant français, né à Aurillac (Cantal) en 1840. D'abord professeur de physique à la Faculté des sciences de Lyon, il obtint au concours, en janvier 1879, la chaire de physique et de météorologie à l'Institut national agronomique. En décembre 1885, il a été nommé professeur de chimie biologique à la Sorbonne, chaire nouvellement créée. Lauréat de l'Institut, élève distingué de Pasteur, M. Duclaux a publié : *Ferments et Maladies* (1882), réédité en 1885 sous le titre : *le Microbe et la maladie; Chimie biologique*, tome IX (1re section, 1er fascicule) de l'*Encyclopédie chimique* de M. Frémy; *Etude sur la nouvelle maladie de la vigne*; etc.

** **DUCLERC** (Charles-Théodore-Eugène), publiciste et homme politique français, né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 9 novembre 1812. — Il est mort à Paris le 20 juillet 1888. Lors du renouvellement du bureau du Sénat en 1878, des journaux mirent en avant sa candidature à la présidence en opposition à celle du duc d'Audiffret-Pasquier; M. Duclerc leur donna un démenti formel; il fut réélu vice-président (10 janvier). Lorsque le cabinet Freycinet eut été renversé le 29 juillet 1882 et que le président de la République eut résolu de constituer un gouvernement d'affaires, M. Grévy chargea M. Duclerc de former le nouveau ministère. M. Duclerc rechercha l'alliance de l'union républicaine. « Certains qu'il y a dans le Parlement, disait la déclaration ministérielle du 9 novembre, une majorité résolue à donner à la République un gouvernement durable et fort, un gouvernement décidé à défendre au dehors les intérêts permanents de la France, au dedans l'ordre et la liberté, à imposer énergiquement à tous le respect absolu des lois, c'est là que nous irons chercher les garanties d'une existence politique stable. » A l'extérieur, il chercha dans les affaires d'Egypte à sauvegarder la dignité de la France, en refusant de consacrer par son adhésion les modifications que le cabinet de Londres se proposait d'apporter au *statu quo*, maintenant que les armes britanniques avaient triomphé d'Arabi : cette résistance passive eut pour effet d'obliger l'Angleterre à dévoiler ses véritables intentions. Aucun incident notable ne vint troubler l'existence du cabinet jusqu'au 16 janvier 1883. Ce jour-là, le prince Napoléon fit afficher sur les murs de Paris un manifeste, et le ministère déposa un projet autorisant le gouvernement à expulser par décret tout membre d'une famille royale, dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. Des propositions analogues, émanant de l'initiative parlementaire, ayant été formulées, des dissentiments survinrent au sein du cabinet. M. Duclerc, déjà souffrant, donna sa démission (28 janvier). Depuis ce temps, il continua de siéger au Sénat, sans prendre à ses travaux une part très active.

DU CLEUZIOU (Henri RAISON), littérateur et dessinateur français. V. CLEUZIOU.

* **DU COMMUN DU LOCLE** (Henri-Joseph), sculpteur français, connu sous le pseudonyme de **Daniel**, né à Nantes en 1804. — Il est mort à Rethel en septembre 1884. Dans les dernières années de l'Empire, il avait abandonné la sculpture pour s'occuper de finances et il était, lorsque éclata la guerre de 1870, trésorier payeur général dans les Vosges.

* **DU COMMUN DU LOCLE** (Camille), auteur dramatique et poète français, fils du précédent, ancien directeur du théâtre de l'Opéra-Comique à Paris, né à Orange (Vaucluse) en 1832.—En 1877, peu après son désastre financier de l'Opéra-Comique, M. du Locle recevait de l'Académie française le prix de poésie sur un sujet mis au concours, *André Chénier*. La critique fut unanime à constater que cette pièce s'élevait au-dessus de la valeur ordinaire des concours et à en louer la composition ingénieuse et les beaux vers. Aux livrets d'opéra de M. Du Locle que nous avons déjà cités, il faut ajouter : *Aïda*, opéra en quatre actes (1877, in-12); la *Force du Destin*, opéra en quatre actes (1882, in-12). Ces deux opéras ont été faits en collaboration avec M. Ch. Nuitter; c'est Verdi qui en a écrit la musique. On doit encore au même auteur : *M'sieu Landry*, opérette en un acte (1882, in-12), dont la musique est de Jules Duprato, et *Sigurd*, opéra en quatre actes (1884, in-12), en collaboration avec M. Alfred Blau, dont la musique, due à M. Reyer, a obtenu un véritable succès. Il a envoyé d'Italie des correspondances au « XIXe siècle », sous le nom de **Camillo**.

* **DUCROCQ** (Théophile-Gabriel-Auguste), jurisconsulte français, né à Lille en 1829. — M. Ducrocq est passé, le 7 octobre 1884, de la Faculté de droit de Poitiers à celle de Paris en qualité de professeur de droit administratif. Aux ouvrages de cet écrivain que nous avons déjà cités, il faut ajouter : *Cours de droit administratif* (1877, 2 vol. in-8°); *la Corvée des grands chemins et sa suppression en France et spécialement en Poitou* (1882, in-8°); *Usages funéraires : de la variété des usages funéraires dans l'ouest de la France, sous l'empire du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures* (1884, in-8°); *Etude sur la loi municipale du 5 avril 1884* (1886, in-8°). M. Ducrocq est membre correspondant de l'Institut.

** **DUCROS** (Octave), dit DUCROS DE SIXT, poète français, né au Cros, commune de Sixt (Savoie) en 1819. — Il est mort à Paris, le 12 août 1883, assassiné par Michel Campi (v. ce mot). Sa dernière œuvre, *les Chants du Droit et de l'Epée* (1874, in-32), contient ses meilleurs vers.

DUCROS (Alexandre), poète, comédien, improvisateur français, né à Nîmes en 1823. Appartenant à une modeste famille, il se lança d'abord dans les affaires et s'attacha à une société, dont il rédigea le journal, l'« Assurance-Conseil ». Cette entreprise lui fut fructueuse, mais ses tendances étaient ailleurs. Il entra donc au théâtre, voyagea dans le midi de la France et l'Algérie et se fit connaître comme un improvisateur plein de verve. Il vint ensuite à Paris où il fut attaché à la « Patrie » comme rédacteur littéraire et ensuite à la « Chronique illustrée ». En 1872, M. Ducros fit paraître une pièce en un acte, *le Gui de chêne*, tirée d'un conte d'Hégésippe Moreau, et qui fut représentée en 1873 au théâtre de la Gaîté. Cette pièce obtint un succès modéré, mais souleva une polémique assez vive. Certain personnage de M. Ducros, nommé Ixus, présente une ressemblance frappante avec le Zanetto du *Passant* de M. Coppée, représenté, comme on sait, en 1869. Y avait-il plagiat? Qui était le plagiaire? Les dates seules des deux œuvres auraient suffi pour trancher la question en faveur de M. Coppée, si un journal nîmois, ami certainement de M. Ducros, n'avait dit sans ambages, qu'en 1867, celui-ci avait lu à Mlle Agar, en présence de M. Coppée, sa pièce, qui était allée peu après reposer dans les cartons de la Comédie-Française. On doit à M. Ducros plusieurs pièces de théâtre et deux volumes de poésies : *la Peur du mariage*, comédie en un acte et en vers (1871, in-12); *les Etrivières*, poésies (1875, in-12); *la Boîte de Pandore*, comédie en un acte et en vers (1876, in-12); *la Légende du ver à soie*, traduction de l'arabe (1876, in-4°); *le Coq de Béotie*, parodie mythologique en un acte et en vers (1877, in-12); *Poésies nouvelles* (1885, in-4°).

** **DUCROT** (Auguste-Alexandre), général français, né à Nevers le 24 février 1817. — Il est mort à Versailles le 16 août 1882. Après le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, le général Ducrot témoigna plus fermement encore son hostilité contre le gouvernement existant; il ne garda point, dans son langage officiel, plus de mesure qu'à la tribune de l'Assemblée nationale, et il s'abandonna à tout propos à des violences de langage, déplacées chez un commandant de corps d'armée. Le « Figaro » ayant publié, sous la signature Saint-Genest, des articles réclamant avec insistance la retraite du ministre de la guerre, le « Moniteur » n'hésita pas à accuser le général Ducrot de les avoir écrits. L'incident n'eut pas de suite, mais un décret du 10 janvier 1878, retira son commandement au bouillant général, qui avait fait tous ses efforts pour introduire dans l'armée la politique monarchiste et le dégoût des institutions républicaines. M. Ducrot a publié en 1878 les deux derniers volumes de son ouvrage : *la Défense de Paris*.

DUDGEON s. m. (du-djon — de *Dudgeon*, nom d'homme). Techn. Outil qui porte le nom de son inventeur et est employé en chaudronnerie pour fixer les tubes dans les plaques tubulaires.

— **Encycl.** Le *dudgeon* se compose d'un cylindre creux où s'emboîtent des galets qu'on fait plus ou moins saillir au moyen d'un coin conique. Le coin, logé dans le cylindre, se termine en vis pouvant tourner dans un écrou fixe. Pour assurer l'assemblage du tube et de la plaque, on introduit le dudgeon dans le tube, on tourne l'écrou de façon à chasser le coin, à comprimer les galets et à appliquer la paroi du tube sur celle du trou dans l'épaisseur de la plaque. On imprime ensuite un mouvement de rotation à l'outil pour assurer le fixage du tube en régularisant le contact.

DUDIK (Beda), historien morave, né à Kojetein, le 29 janvier 1815. Professeur au lycée de Brunn, il collabora en 1844 à la « Revue autrichienne de littérature et des beaux-arts », puis fut nommé en 1847 historiographe de Moravie. En 1851, les états moraves l'envoyèrent en mission officielle en Suède, pour étudier les documents littéraires transportés de Moravie et de Bohême dans ce pays pendant la guerre de Trente ans; plus tard, il fit aussi des recherches dans les archives de Rome. Il prit part à la campagne de 1866 dans la suite de l'archiduc Albert. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'abbaye de Raigern, de 1048 à 1449; Recherches en Suède sur l'histoire de Moravie* (1852); *Iter Romanum* (1855); *Histoire de Moravie*, œuvre importante qui parut à partir de 1860 : *Albrecht de Waldstein; les Etudes historiques en Moravie* (1864); *les Rapports du diocèse de Cracovie avec la Russie* (1866); *la Correspondance de l'empereur Ferdinand II avec les jésuites M. Decan et W. Lanormain; Histoire de l'imprimerie en Moravie* (1876). Tous ces ouvrages sont écrits en allemand.

DUDLAY (Adeline-Elie-Françoise DULAIT, dite), actrice française, née à Bruxelles en 1859. Elle n'était pas destinée au théâtre, mais sa vocation l'emporta malgré tous les obstacles. Elle eut d'abord à combattre sa famille, qui s'opposa à son inclination. Sa mère elle-même ne consentit à son admission au Conservatoire de sa ville natale qu'à la condition que son éducation musicale se bornerait à l'étude du solfège et du clavier. L'enfant avait alors dix ans. Quand elle atteignit son quinzième printemps, elle était en état de donner des leçons de piano. Ce n'était pas là tout à fait la carrière qu'elle voulait suivre. Le hasard fit mieux les choses. Il se trouva justement que le cours de déclamation au Conservatoire était tenu par Mlle Jeanne Tordéus, une ancienne artiste du Théâtre-Français. Elle fut frappée de l'intelligence de la jeune fille, qui rêvait déjà de revêtir le péplum. Elle prit en main la cause de sa petite protégée auprès de Mme Dulait, qui céda à ses instances. L'élève fit de rapides progrès, elle obtint, en 1874, le second prix de tragédie, et remporta le premier prix l'année suivante. Sa mère étant morte, elle fut recueillie par un vieil ami de la famille, qui se faisait honneur de descendre de Sedaine. Mlle Tordéus ayant recommandé l'orpheline à M. Henri de Bornier, celui-ci alla trouver M. Perrin, qui admit Mlle Dudlay, c'est le nom qu'il lui donna, au rang des pensionnaires de la Comédie-Française. Il lui accorda 100 francs par mois et lui laissa le temps, avant son début, d'obtenir à Bruxelles le prix d'excellence. C'est là que vint l'entendre l'auteur d'*Ulm le parricide*. Elle eut un tel succès dans *Horace* que M. Alexandre Parodi n'hésita pas de lui confier, à côté de Sarah Bernhardt, un rôle important dans sa nouvelle pièce. Elle débuta donc dans *Rome vaincue*, le 27 septembre 1876. Elle produisit beaucoup d'effet par sa physionomie expressive, son jeu muet et la souplesse de ses attitudes. Elle se montra ensuite sous les traits d'Alcmène, d'*Amphitryon*, avec un succès peut-être un peu moins vif, mais qui n'en était pas moins réel. Sa réussite fut complète dans Camille, d'*Horace*. Restée, après le départ de Sarah Bernhardt, la seule tragédienne de la maison de Molière, elle n'a plus joué qu'à de rares intervalles. Elle a créé, en 1879, la comtesse d'*Anne de Kerviller*, d'Ernest Legouvé et, en 1883, la marquise des *Maucroix*, d'Albert Delpit. Ses meilleurs rôles sont sans contredit : Monime, de *Mithridate*, une des figures les plus difficiles à saisir du répertoire tragique; Pauline, de *Polyeucte*; Chimène, du *Cid*; Roxane, de *Bajazet* et surtout Hermione, d'*Andromaque*. « Mlle Dudlay, dit M. Paul Perret, a rencontré longtemps parmi nous autres critiques une opposition très vive, presque violente quelquefois, toujours injuste. La jeune tragédienne a persisté avec une patience et une énergie qui commandent l'éloge. Elle n'a pas tenu compte des mauvais vouloirs, et elle a bien fait, puisque l'heure de l'honnête revanche est venue. Elle en a pris plusieurs et de très bonnes, jamais de plus heureuses que dans le rôle d'Eriphile, d'*Iphigénie*, qu'elle a composé avec une véritable science. »

Quoique Mlle Dudlay fût sociétaire depuis plusieurs années, le comité administratif du Théâtre-Français décida, en mars 1886, par un vote à l'unanimité moins une voix, qu'elle redeviendrait pensionnaire ou se retirerait. Cette exclusion, que rien ne motivait, souleva une tempête dans la presse. Le sous-secrétaire d'Etat proposa une transaction consentie par l'intéressée. Le comité, persistant dans son déni de justice, le ministre intervint par un arrêté qui maintenait la jeune actrice dans tous ses droits pendant dix ans. C'est ainsi que prit fin ce qu'on appela « l'incident Dudlay ».

DUDLEY (miss Lucilla-Iseult), née à Londres en 1860. Elle a attiré l'attention sur elle en se rendant aux Etats-Unis pour assassiner le chef des fénians, O'Donovan Rossa. Par un de ses parents, miss Dudley appartient à la haute société anglaise, mais, se trouvant sans fortune, tout en ayant reçu une brillante éducation, elle s'était d'abord destinée au théâtre. Séduite par un clergyman qui, déjà marié, avait contracté avec elle un mariage pour rire, comme cela peut encore facilement se faire en Angleterre, elle avait ressenti un tel chagrin, en apprenant la vérité, qu'à deux reprises, elle avait tenté de s'empoisonner. Son exaltation était telle qu'on dut l'interner quelque temps à l'hospice de Hayward's Heath et la soigner comme aliénée. Lorsque, en 1885, les fénians eurent essayé de faire sauter le palais du Parlement et la Tour de Londres (v. DYNAMITEURS), et qu'elle sut que le principal instigateur du complot s'était réfugié aux Etats-Unis, elle ne douta pas, raconta-t-elle plus tard, après l'attentat, qu'il ne se trouvât un Anglais pour aller là-bas faire périr O'Donovan Rossa à coups de bâton. « Voyant que personne ne bougeait, poursuivit-elle, je résolus de me charger de cette bonne œuvre. Il ne fut pas bien difficile de pénétrer auprès de lui et de gagner sa confiance. Quelques flatteries firent l'affaire. C'est un monstre de vanité. » Affermie sans son dessein par les confidences que lui fit Rossa, relativement aux nouveaux attentats qu'il méditait, miss Dudley alla l'attendre dans une rue où elle le savait devoir passer à une heure déterminée; elle lui tira dans le dos une balle de revolver, qui ne fit que le blesser assez grièvement. Aussitôt arrêtée et emprisonnée, au milieu des cris et des menaces des fénians qui accompagnaient le chef des dynamiteurs, elle n'inspira, en revanche que de la sympathie au reste de la population new-yorkaise; on parla d'ouvrir une souscription en sa faveur, et un journal, le « Philadelphia Inquirer » alla jusqu'à dire que les honnêtes gens seraient plus fâchés que satisfaits d'apprendre que les blessures de Rossa n'étaient pas mortelles. Le jury l'acquitta (2 juillet 1885), en déclarant dans son verdict que l'accusée ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

DUDLEYITE s. f. (du-dlé-i-te — de *Dudleyville*, nom de localité). Minér. Silicate hydraté d'alumine et de magnésie avec du fer jaune brun, d'un éclat nacré. Ce minéral, trouvé à Dudleyville (Alabama), est associé à la margarite, dont il paraît être un produit d'altération.

** **DUEL** s. m.—**Encycl.** Mœurs et législ. On trouvera des articles spéciaux consacrés à quelques-uns des *duels* français et étrangers qui ont eu, depuis 1870, un certain retentissement, soit par leur dénouement tragique, soit par la notoriété des adversaires, soit pour d'autres causes. (V. les duels APPLETON-DE RITTER, ASSELIN-DE SAINT-VICTOR, BATTHYANI-ROSENBERG, CHAPUIS-DEKEIREL, DI-

CHARD-DE MASSAS, DRUMONT-MEYER, OLIVIER-FEUILHERADE. Parmi les autres, dont quelques-uns cependant ont eu une issue fatale, nous nous contenterons de mentionner les plus importants.

Commençons par une rencontre princière, celle de Henri de Bourbon avec son cousin le duc de Montpensier. Elle eut lieu en mars 1870, à Alarcon, près de Madrid, dans ce que les spécialistes appellent des conditions sévères : au pistolet de tir, à dix pas de distance; Henri de Bourbon tira le premier et manqua son adversaire, dont la balle, lui fracassant la tempe, l'étendit raide mort. La cause du duel était un placard outrageant pour le duc de Montpensier, et dont la responsabilité avait été réclamée par son cousin. Au mois d'avril suivant, duel à l'épée entre le vicomte Hallez-Claparède et M. Robert de Beaumont : le premier fut assez grièvement blessé. En 1872, rencontre entre le prince Georges Bibesco et le prince Paul de Bauffremont, avec le général Douay et le comte de Gobineau, ministre de France, pour témoins de l'un, le général Ducrot et M. de Maillé, député, pour témoins de l'autre : M. de Bauffremont reçut un coup d'épée qui le mit hors de combat; puis nombre de duels entre journalistes : M. Albert Rogat, du « Pays », avec MM. Georges Sauton et Richardet, du « Corsaire »; MM. G. Delilia, du « Tintamarre », et Bapaume, du « Tam-Tam »; Edgar Rodrigues, du « Figaro » et Lucy-Fitzgérald, etc. Dans les années suivantes, relevons le duel au pistolet de M. Soutzo contre M. Ghika, dans la forêt de Fontainebleau, et au cours duquel M. Ghika fut tué (v. SOUTZO, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*); puis ceux de MM. Girold, de la « République du Midi », et A. Delpit, de l'« Union nationale »; Mercier, du « Mémorial des Deux-Sèvres », et de Fontbrune du « Pays »; Aurélien Scholl, de l'« Evénement », et Robert Mitchell, du « Soir »; Maggiolo et Albert Rogat; Cunéo d'Ornano et Duclaud, tous deux députés de la Charente, à la suite d'un incident à la Chambre.

Trois duels qui eurent lieu vers cette époque, à l'étranger, et dont l'issue fut fatale à trois des combattants, méritent une mention particulière. La scène du premier se place en Amérique : scène est bien le mot, car les planches mêmes du théâtre d'une petite ville de l'Ohio, Zanesville, furent choisies comme terrain par les duellistes. L'un et l'autre, la basse Giulio et le baryton Pacassi, étaient épris de la prima donna, la signora Arabella : de là, des querelles incessantes et une haine qui ne faisait que croître. Tous deux jouaient dans *Faust*, Pacassi le rôle de Valentin, et Giulio celui de Méphistophélès : ils conviennent de vider leur différend en transformant en véritable combat le duel de Méphistophélès et de Valentin, au cinquième tableau. En pleine scène, sous les yeux d'un public qui ignorait leurs dissentiments, voici qu'ils tombent en garde, aussitôt que Valentin sort de la demeure de Marguerite, et ferraillent avec un tel acharnement qu'on les applaudit à tout rompre : jamais on n'avait vu deux artistes se charger avec tant d'emportement et d'animosité. Mais, dans le libretto, c'est Méphistophélès qui tue Valentin; il en fut autrement ce soir-là : Valentin coucha Méphistophélès par terre, en lui allongeant une botte terrible. On comprit alors que Pacassi venait de tuer son rival, l'émoi fut indescriptible, des policemen s'élancèrent sur la scène et l'on baissa le rideau pendant que Marguerite, folle de douleur, recueillait le dernier soupir de celui qu'elle préférait. Le second duel tragique eut lieu, en mai 1876, entre deux jeunes gens de l'aristocratie viennoise, le prince Wilhelm Auersperg, lieutenant de dragons, neveu du ministre, et le comte Kolowrat, volontaire au même régiment : tous deux aussi aimaient la même jeune fille. Des bruits déshonorants ayant couru sur le comte, qui accusait le prince d'Auersperg de les répandre, un jury d'honneur rendit son verdict en faveur du jeune volontaire; celui-ci, non content de cette satisfaction et ayant rencontré son rival dans une gare de chemin de fer, le souffleta. Un duel fut jugé indispensable; il eut lieu au pistolet, dans un parc, près de Prague, en présence de cinq officiers, dont un feld-maréchal. On devait échanger trois balles; à la première, l'épaule du comte Kolowrat fut effleurée, sans qu'il atteignît son adversaire; à la seconde, ni l'un ni l'autre ne furent touchés, mais, à la troisième, le prince d'Auersperg, frappé en pleine poitrine, tomba dans les bras de ses témoins; le lendemain, il expirait. C'est en Hollande, entre deux officiers de l'armée, que se passa le troisième duel tragique (mai 1876) : le capitaine Van Hecke, qui avait des causes assez mal définies d'animosité contre le lieutenant Marchal, attaché au ministère de la guerre, le contraignit à se battre par ses injures et ses menaces. Le duel eut lieu au pistolet, à trente pas, dans le manège de l'Ecole de guerre de la Cambre. Après avoir essuyé le premier feu, Marchal tira en l'air; aussitôt, un des témoins du capitaine Van Hecke protesta avec indignation contre cette manière d'agir, et le capitaine s'écria qu'il la considérait comme une nouvelle insulte, qu'il n'avait que faire de la générosité de ce « monsieur ». Obligé, à son corps défendant, de viser son adversaire, Marchal le tua à la seconde reprise.

Les années 1877, 1878 et 1879 furent marquées chez nous par de nombreux duels ayant pour cause la politique : duel entre Gambetta et M. de Fourtou; deux balles furent échangées sans résultat au Plessis-Piquet; duel entre MM. Périn et Grégori, MM. Laisant et de La Rochette, Allain-Targé et Robert Mitchell, Clovis Hugues et Daime : ce dernier fut tué (novembre 1877); entre M. Paul de Cassagnac et M. Thompson, puis M. Andrieux; entre M. Torrès Caïcedo, ministre de San Salvador, et M. Medina, ministre du Guatemala : le duel eut lieu au sabre (6 juillet 1878) et M. Medina reçut une blessure à l'épaule; duel entre le comte de Bouville et M. Maigne, tous deux députés; duels entre journalistes : M. Emile Gautier et M. Jules Guesde; M. Eug. Liébert et M. Edmond Lepelletier; M. Charles Simon, du « Petit Nord », et M. de Carnières, avocat, fils du président à la cour de Cassation; entre M. Kœchlin, beau-frère de M. Andrieux, préfet de police, et M. de Liebenberg, mort des suites du coup d'épée qu'il reçut dans le flanc gauche (13 octobre 1879). A elle seule, l'année 1880 a vu une trentaine de duels politiques; aussi nous contenterons-nous de citer le duel entre le comte Gil de Olivarès et le comte de Lardi, ayant pour cause une discussion sur les affaires d'Espagne : le comte de Lardi fut tué (2 juin 1880); le duel Henri Rochefort et Kœchlin : il eut lieu à l'épée, en Suisse, on se battit au Creux-Genton, et H. Rochefort, suivant un mot de lui, y fut blessé à celui de l'estomac (3 juin); le duel entre M. de Miramon et M. Alfred Gassier, auteur d'un drame intitulé *Juarez* : M. A. Gassier fut blessé; le duel entre un rédacteur du « Gil Blas » Fronsac (M. Tavernier) et le marquis de Santa-Severina; le duel entre M. Ordioni, maire de Corte, et M. de Marçay, ancien préfet de la Corse; le duel entre M. Prat, conseiller à la cour d'Alger, et M. Marcillet, journaliste, où fut tué M. Prat.

Au mois de mai 1881 eut lieu, entre deux très renommés maîtres d'escrime, l'un français et l'autre italien, Pons et le baron de San-Malato, un duel qui, heureusement, fit couler plus d'encre que de sang. Ce n'étaient pas seulement deux hommes, mais deux écoles qui s'y trouvèrent en présence, Pons représentant excellemment l'école française avec sa correction, son sang-froid et sa tenue; San-Malato, l'école italienne avec sa fougue, son emportement, sa fantaisie. La rencontre avait pour cause une altercation survenue dans la salle du professeur Caïn, passage de l'Opéra, où San-Malato faisait assaut avec un autre maître, Ruzé. Au nombre des assistants se trouvait Pons neveu; il fit, assez haut pour être entendu, quelques observations sur le jeu bizarre du tireur italien; celui-ci, piqué, s'arrêta et pria Pons de garder ses appréciations pour lui. Pons, changeant alors de tactique, se mit à donner à haute voix des conseils à Ruzé. A la fin de l'assaut, San-Malato ayant laissé échapper quelques paroles blessantes, des témoins furent constitués, mais ils ne purent s'entendre, Pons exigeant que son adversaire se servît de l'épée française, à lame triangulaire, et San-Malato tenant essentiellement à l'épée italienne, à lame plate. Il fallut constituer des arbitres, M. Paul de Cassagnac, pour le baron italien, et M. Alfonso de Aldama, pour le professeur français, qui décidèrent que les deux champions se serviraient chacun de l'arme qui lui était familière; alors San-Malato déclara qu'il se contenterait d'une lame française emmanchée dans une garde italienne. Le duel eut lieu sur le champ de courses du Vésinet, devant les tribunes, où prirent place un grand nombre de curieux, comme dans les anciens tournois. Les quatre témoins ayant laissé la direction du combat aux deux arbitres, M. Paul de Cassagnac remit les épées aux combattants en prononçant le traditionnel : « Messieurs, faites votre devoir. » Ce fut alors un spectacle plein d'intérêt pour les amateurs d'escrime : San-Malato, qui avait la plaine derrière lui, rompant, bondissant, se dérobant aux ripostes, allant de garde haute à garde basse, sans livrer son fer à l'adversaire; Pons, petit, trapu, robuste, attentif aux mouvements et aux tournoiements de la lame du baron, parant sans se découvrir, serrant ses contre-mouvements d'épée et profitant du moindre écart pour glisser un dégagement. Au bout de dix minutes de ce jeu, un peu déconcerté, il baisse son épée et s'écrie : « Monsieur, nous ne tirons pas le sabre! » puis, s'adressant à M. de Cassagnac : « Croyez-vous que nous puissions continuer dans ces conditions? — Parfaitement, répondit l'arbitre; M. de San-Malato se bat à la mode de son pays; battez-vous à la mode du vôtre. Vous ne pouvez apprécier le jeu de votre adversaire. » Quatre autres reprises de dix à douze minutes eurent lieu de la même façon, sans résultat; à la cinquième, San-Malato eut le poignet effleuré, mais on décida, sur sa demande, que le combat continuerait. Dès la reprise, Pons, ripostant à un coup droit par un contre-dégagement, atteignit le baron si profondément que la lame pénétra dans les chairs jusqu'à l'os, au-dessus du poignet. Les arbitres s'interposèrent et les champions tombèrent dans les bras l'un de l'autre. Le combat avait duré une heure un quart.

Durant la période 1881-1886, nous relevons les duels : Meyer et Alphonse Humbert; Du Boys de Grancy et vicomte de Civry, petit-fils du duc de Brunswick; Louis de Cassagnac, capitaine au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, et Hérissant, capitaine au 8e dragons; Georges de Cassagnac et Félix Barrère, du « Républicain »; docteur Paul Dubois et Yves Guyot, pour un article paru dans la « Lanterne »; de Marseul et Daudier, à Laval : M. Daudier s'enferra sur l'épée de son adversaire et mourut du coup; Alfred Le Petit et un Italien, M. Manfredo Bassetti, pour une charge où le dessinateur avait représenté une vieille mendiante avec cette légende : « Ayez pitié de la pauvre Italie, qui ne veut pas travailler; » M. Bassetti reçut un coup d'épée dans la poitrine; Zigang et Suprin, lieutenants au 113e de ligne : ce duel eut lieu au pistolet et le lieutenant Suprin mourut des suites de sa blessure; le lieutenant Zigang reçut une balle dans la hanche; de Cyon, directeur du « Gaulois », et le baron de Harden-Hickey, directeur du « Triboulet »; prince de Chimay et Albert de Béville, du « Henri IV »; Harden-Hickey et Taine, de l'« Etoile française »; Em. Massard, du « Citoyen », et Fournière; docteur Paul Dubois, de l'« Intransigeant », et Titard, du « Radical »; Vauthier, conseiller municipal de Paris, et Dumont, du « Gil Blas »; Paul de Cassagnac et Adrien de Montebello, chef du cabinet du président du Sénat; prince Murat et baron de Vaux, du « Gil Blas »; Paul Deléage, du « Gaulois », et Poignand; Emile Brousse, député, et Laffon; Cornudet, député, et Deslinières; Andrieux et Laurent; Emmanuel Arène et Simon Boubée; Mayer, directeur de la « Lanterne », et E. Sauton; Etienne et O. Mirbeau; Aurélien Scholl et le comte de Dion; Lalou et Viel-Picard; Em. Arène et Ernest Judet; commandant Fournier et Henri Rochefort; Lebey, directeur de l'« Agence Havas », et Saissy; Oct. Mirbeau et Catulle Mendès; général de Loisillon et Alfonso de Aldama; de Fitz-James et Carvalho fils; Ad. Tavernier, l'auteur de *l'Art du duel*, et Em. André; Camille Dreyfus et Goullé; Ferdinand Dreyfus et Lebaudy; Duclaud et Ruhierre; G. Périn et Lavertujon; comte de Dion et Magnier; Ed. Deschaumes et comte de Dion; Magnier et Thomegueix; Drumont et Charles Laurent; H. Rochefort et Edouard Portalis, du « XIXe siècle »; général Boulanger, alors ministre de la Guerre, et baron de Lareinty, sénateur; de Melville, officier de dragons, et G. de La Bruyère, rédacteur du « Cri du peuple »; Henri Bauer, de l'« Echo de Paris », et comte de Dion; comte de Dion et Mermeix, de la « France »; Félix Dupuis et Habert, deux peintres de notoriété médiocre, à l'occasion d'articles de critique parus dans un petit journal local, le « XVIIe arrondissement » : le duel eut lieu au pistolet, derrière les tribunes de l'hippodrome de Longchamps, et M. Dupuis fut tué raide par la balle de son adversaire; duc de Grammont, fils de l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'Empire, et Emile Raimbault, fils de l'ancien écuyer de Napoléon III; prince de Valori et marquis de Villeneuve; Paul Déroulède et Emmanuel Arène; Ch. Floquet, président du conseil, et général Boulanger. Nous en passons presque autant que nous en citons.

On conçoit qu'en face d'une pareille recrudescence du duel le législateur se dise : « Il y a quelque chose à faire! » Depuis longtemps, au reste, cette question le préoccupe, et elle reste néanmoins sans solution. Sous l'Empire, la jurisprudence était restée à peu près telle que l'avait faite Dupin en 1837, c'est-à-dire que les duels donnaient lieu à comparution en police correctionnelle pour coups et blessures, ou en cour d'assises sous l'inculpation de meurtre volontaire, suivant la gravité des cas. La police correctionnelle, c'était la condamnation certaine à quelques semaines de prison et quelques centaines de francs d'amende; la cour d'assises, c'était l'acquittement non moins certain par le jury, pourvu que la rencontre eût été loyale. Singulière justice distributive, qui faisait payer plus cher une simple égratignure qu'une balle dans la tête ou un coup d'épée mortel! Mais il y avait encore une bien autre anomalie; dans l'hypothèse où se plaçait la jurisprudence, on ne pouvait poursuivre que l'auteur du meurtre ou de la blessure et ses témoins; le blessé, eût-il été le provocateur, n'était considéré que comme victime d'une agression, et déposait dans l'affaire en qualité de témoin. C'était absurde; on s'en aperçut tout d'un coup, au bout de trente-cinq ans, et le parquet, pour y remédier, prit l'habitude, en cas de blessures simples, de poursuivre également les deux adversaires et leurs quatre témoins; en cas de mort, les témoins de celui qui avait été tué comparaissaient en cour d'assises avec le survivant du duel et ses témoins. Ce fut vers 1873, M. Dufaure, constant adversaire du duel, étant ministre, que s'inaugura cette jurisprudence nouvelle. Elle eut pour conséquence de forcer les duellistes à vider leurs querelles à l'étranger, sur la frontière luxembourgeoise, belge ou suisse; après la retraite de M. Dufaure et quand on n'eut plus à craindre ses regards vigilants, peu à peu, pour éviter un déplacement onéreux et gênant, on en vint à considérer dans les procès-verbaux des témoins que Bougival était en Belgique, Chatou en Suisse et le bois de Verrières dans le duché de Luxembourg. Le parquet laissa faire, quoiqu'il sût parfaitement à quoi s'en tenir, et alors on ne prit même plus cette précaution qui témoignait encore d'un certain respect de la loi : on put à son aise se battre dans les environs de Paris, l'avouer dans les pièces officielles publiées par les journaux et n'encourir aucune poursuite. Depuis 1879 ou 1880, il n'est plus fait d'enquête judiciaire que dans le cas où le duel a eu une issue funeste, ou si certaines circonstances divulguées par les témoins et par la presse, comme dans les duels Ollivier-Feuillerade, Chapuis-Dekeirel, Drumont-Meyer, donnent lieu de soupçonner la loyauté de l'un des combattants. Ces cas sont rares, malgré le nombre considérable des rencontres, la plupart loyales et d'ailleurs réduites à la plus minime effusion de sang, ce qui inspirait, en 1884, à M. Albert Wolff les réflexions suivantes, pleines encore d'actualité : « Jamais on ne s'est plus battu qu'en ce moment et à aucune époque il n'y a eu autant de blessures insignifiantes qui, de l'avis des témoins, ont, selon la formule consacrée, rendu impossible la continuation du combat. De là on peut conclure, et cette hypothèse m'a été confirmée par un de nos meilleurs maîtres d'armes, que le duel a changé d'aspect et, passez-moi le mot qui résume bien la chose, on se bat moins pour blesser son adversaire que pour éviter un coup d'épée. Ceci est, bien entendu, une thèse générale que je soutiens sans viser aucune rencontre spéciale. Bref, et en ceci les hommes les plus experts en cette matière sont de mon avis, le duel, à notre époque, a changé d'allure parce que la leçon d'escrime en vue d'une rencontre a subi des modifications curieuses. On enseigne maintenant à l'élève ce qu'on appelle « le coup de la main » : selon la nouvelle méthode, il ne doit plus viser le corps de son adversaire, mais essayer de l'atteindre au poignet pour mettre fin au combat le plus vite possible. Si les deux champions ont reçu la même leçon, vous voyez ce qui arrive : le but assigné à l'épée étant le point le plus rapproché de la pointe, les deux adversaires ne l'engagent plus, et quand par hasard, dans l'ardeur imprévue du combat, ils font mine de vouloir se pourfendre pour de bon, quand l'un d'eux est serré de près par l'autre, aussitôt les témoins crient halte, et forcent celui-ci à abandonner ses avantages. Aussi, quand quatre témoins sont bien décidés à prévenir tout danger sérieux pour leurs clients, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent le combat se termine par une égratignure. De telles rencontres dénaturent le sens du duel. Ce n'est plus un combat singulier où deux hommes, l'épée à la main, cherchent à s'atteindre, mais un sacrifice fait de part et d'autre à un préjugé pour dénouer une situation tendue, non pour venger une offense. Ce n'est pas la faute des combattants, dont le courage n'est pas en jeu, mais bien de la façon moderne de régler un duel de manière à écarter tout danger sérieux. Ils font sur le terrain ce qu'on leur a enseigné à la salle; ils piquent et rompent; mais ils ne piquent pas assez et rompent beaucoup trop; à ce jeu-là, il est souvent difficile d'obtenir un résultat et, à moins d'un malheur heureusement très rare dans les duels modernes, cela finit le plus souvent par quelques gouttes de sang arrachées à la blessure par deux médecins. »

Tout cela est bien vrai; aussi, les femmes, voyant la parfaite innocuité de la plupart des rencontres, se sont mises à fréquenter les salles d'armes et à se faire montrer ce fameux coup de la main dont les duellistes sont si fiers. Les horizontales ont commencé, les verticales elles-mêmes ont suivi le mouvement, et de temps à autre on entend parler d'un duel où deux lames féminines se sont croisées, la plupart du temps sans grand dommage. En mars 1886, Mme Astié de Valsayre se rencontrait à l'épée avec une jeune Américaine, miss Shelby, sur le champ de bataille même de Waterloo, où elles s'étaient donné rendez-vous, et la blessait légèrement au bras; cause du duel : supériorité des doctoresses françaises sur les doctoresses américaines. C'était tout à fait sérieux. Quelques mois après, Mme de Valsayre faisait, dans la salle du boulevard des Capucines, une conférence sur *l'Escrime et la femme*, qu'elle terminait par ces mots : « Vive Dieu! mettons-nous en garde comme saint Georges, et la victoire nous restera. » Elle provoqua aussi la maréchale Booth, qui refusa, ne voulant combattre le péché qu'avec des armes spirituelles. Aux Etats-Unis, rien que pendant l'année 1879, on releva six rencontres entre jeunes filles, dont une au revolver, dans des conditions assez rigoureuses : les adversaires, Mlles Evelina Manson et Jenny Landsem, qui s'étaient querellées en jouant au pocker, puis provoquées, devaient marcher l'une sur l'autre et échanger trois balles à la distance qui leur plairait : miss Manson eut le bras traversé à la troisième balle.

La suppression du duel est-elle possible? c'est ce que se demandent les législateurs et les moralistes, et tous sont à peu près d'accord que la chose présente de grandes difficultés. A vrai dire, il faudrait d'abord arriver à supprimer ce qui cause le duel, le sentiment même de l'honneur offensé, et le reléguer parmi les égarements de l'esprit; cela fait, la besogne sera plus d'à moitié achevée. En attendant, la jurisprudence sous laquelle on se battait depuis 1837, et qui assimilait le

coup d'épée sur le terrain au coup de couteau dans une rixe, a fait son temps; l'assimilation était fausse et n'a d'ailleurs jamais été prise au sérieux ni par le ministère public, ni par les juges, ni par le jury, ni par personne. Tombée en désuétude, elle doit être remplacée par une loi, car les anciens errements de la magistrature, aujourd'hui abandonnés, peuvent toujours être repris, et il est inadmissible que la comparution ou non-comparution d'un homme en police correctionnelle ou devant le jury dépende de l'arbitraire, du caprice, qu'on poursuive en province et qu'on ne poursuive pas à Paris, qu'à Paris même tel duel soit suivi d'une enquête judiciaire, tel autre non, parce que les duellistes et leurs témoins sont des journalistes, des députés.

Pour remédier à cette anarchie intolérable, M. Hérold, depuis préfet de la Seine, avait présenté au Sénat, en 1877, un projet de loi que diverses circonstances empêchèrent de venir utilement en délibération et qui, après la mort de son auteur, a été repris en 1883. Le rapport fait au nom de la commission chargée de l'examiner est dû à M. Griffe, sénateur, et lui est entièrement favorable. M. Hérold n'avait, du reste, fait que reprendre lui-même le texte élaboré par une commission de l'Assemblée nationale, en 1851, dont l'éminent jurisconsulte Valette avait été le rapporteur.

La loi, si elle est votée, pourra avoir de bons effets; elle remplit au moins une des conditions depuis longtemps posées par les jurisconsultes en faisant du duel un délit spécial. « L'homicide commis en duel, disait Merlin avec la haute autorité de sa science juridique, n'est ni un meurtre ni un assassinat; c'est un fait distinct, qui a ses caractères spéciaux et qui ne peut être puni que par une loi particulière. » Le juriste américain Livingston, qui a fait adopter, dès 1822, par le Congrès de la Louisiane, une loi répressive du duel, a développé d'une façon remarquable cette idée de Merlin : « Un combat sanctionné, disait-il, par l'irrésistible puissance de l'opinion publique, et qui n'est marqué par aucune circonstance particulière de méchanceté, ne sera jamais considéré, poursuivi et puni comme assassinat. Si vous voulez qu'il soit puni, il faut qu'il le soit sous son vrai nom, et que la peine qui l'atteindra soit proportionnée avec justice et non infamante. Mettez un duelliste loyal sur la même ligne qu'un voleur ou un assassin, vous assurez son impunité. Punissez-le au contraire d'une détention temporaire, soumettez-le à un régime rigoureux, mais qui ne le dégrade pas, ôtez-lui tout espoir d'avancement politique; certain alors qu'il ne pourra éviter la condamnation ni les conséquences qu'elle entraîne, il profitera volontiers de l'occasion que lui offrira la loi pour s'affranchir sans déshonneur de la tyrannie de la mode. C'est en effet un caractère particulier à ce délit que, neuf fois sur dix, il est commis avec répugnance par tous ceux qui y concourent. Que la sévérité de la peine soit donc réservée pour le cas de férocité ou de perfidie, mais n'infligez qu'une peine légère aux duels loyalement conduits; punissez les insultes qui les occasionnent et vous aurez assuré l'exécution de la loi, vous aurez fourni un motif honorable aux caractères les plus fiers pour éviter d'encourir les suites fâcheuses auxquelles on s'expose en transgressant ses défenses; en un mot, vous aurez fait plus qu'on n'avait su faire encore pour abolir ce mode inégal, injuste et barbare de vider les querelles privées. »

— Stratég. V. JEU DE LA GUERRE.

— Bibliogr. Baron de Vaux, *Duels célèbres* (Paris, 1884, in-8°); Tavernier, *le Duel* (Paris, 1884, in-8°).

Duel, s'il vous plaît (UN), comédie en trois actes de MM. Fabrice Carré et Maurice Desvallières (théâtre de la Renaissance, 11 novembre 1885). Campistrac a une jeune et jolie femme, et, pour ne pas manquer à la tradition, il a aussi un ami, Vivaret, qui, lorsqu'il s'absente, tient compagnie à Mme Campistrac. Ayant un jour commis l'imprudence de revenir de la chasse sans qu'on l'attendît, et de rentrer chez lui à six heures du matin, il trouve Vivaret à la porte de la chambre de sa femme. La présence de son ami en un tel endroit, à pareille heure, est inexplicable, ou plutôt elle ne s'explique que trop. Mais Campistrac ne croit pas au mal, et trouve tout de suite une explication inattendue à ce fait inusité : « Tu as une affaire d'honneur? demande-t-il anxieusement.— Oui, oui! s'écrie Vivaret, saisissant avec empressement la perche qu'on lui tend; oui, Campistrac, et je viens te demander d'être mon témoin!... » Mais ce n'est pas le tout d'avoir imaginé cela, il faut maintenant, pour maintenir le mari dans sa trompeuse sécurité, se procurer à tout prix le duel annoncé. La recherche d'un adversaire fait le reste de la pièce, et nous assistons à des tribulations peu communes. Personne ne veut se battre avec ce pauvre Vivaret, qui insulte vainement tout le monde, et qui enrage de ce que les spadassins eux-mêmes lui font des excuses. « Ah! nous verrons bien! hurle-t-il; c'est comme cela? eh bien, le premier qui passe, je le giffle!... » Vlan! la giffle est partie... et elle est tombée sur la joue du futur beau-père de Vivaret, car ce polisson-là était sur le point de se marier. On devine aisément qu'il s'ensuit des complications immenses, mais nous n'entrerons pas dans le détail. Vivaret finit par avoir l'affaire tant cherchée avec un imbécile de ses amis; il ne connaît donc que des jocrisses, cet homme-là? qui a la manie de fourrer son nez partout. On va sur le terrain... et c'est Campistrac qui reçoit dans la jambe, non pas une balle, on n'en avait pas mis dans les pistolets, mais une bourre. Tout finit par s'arranger.

Ce n'est pas là, il faut en convenir, une comédie de haut vol; mais cette petite pièce, très lestement enlevée, est d'une drôlerie inconcevable, et aucun de ceux qui l'ont vue ne s'est étonné du grand succès qu'elle a obtenu.

DUEZ (Ernest-Ange), peintre français, né à Paris le 8 mars 1843. Il eut pour maître Pils et débuta au Salon de 1868 avec une *Mater dolorosa*, qui passa inaperçue, de même que le *Combat de Roland et d'Olivier*, de 1869. La *Jeune Châtelaine enluminant des statuettes*, et *le Portrait, intérieur hollandais* (1870), furent plus appréciés; mais l'attention ne se fixa sur le jeune maître qu'en 1873, où la *Lune de miel* intéressa le public autant par le côté anecdotique que par une réelle valeur picturale. M. Duez exposa successivement ensuite : *Splendeur et Misère*, diptyque qui lui valut une médaille (1874); *les Pivoines* (1876); *Fin octobre*, le portrait de *Mme D...* (1877); *l'Accouchée, le Chemin difficile dans les moulinières de Villerville* (1878); *Saint Cuthbert* (1879), tryptique acheté par l'Etat et qui figure au musée du Luxembourg. M. Duez obtint une médaille de 1re classe pour cette œuvre remarquable qui a été l'objet d'un article spécial (v. CUTHBERT). Au Salon de 1880, M. Duez avait un beau portrait du peintre *Ulysse Butin*, son ami. C'est à la suite de ce Salon qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Parmi les œuvres plus récentes du maître, il faut citer : un portrait de *M. A. de Neuville; le Soir*, coucher de soleil, « où le peintre a superbement résolu le problème de la couleur au moment où elle va s'estomper » (1881); *Autour de la lampe* (1882), et surtout le *Saint François d'Assise*, de 1884. Ce dernier tableau fut vivement discuté, surtout comme sujet. Saint François, pour se mortifier, s'est roulé, nu, dans la neige, et, par un raffinement de macération, sur un buisson de ronces. Par miracle chaque gouttelette de sang se change en une rose. Au saint François succéda : *Un atelier en* 1885, représentant le peintre au milieu de ses études; *la Vieille Pêcheuse* et le portrait de *Mme D...* (1886), une Espagnole, habillée de rouge, étendue sur un canapé rouge, dans une chambre tendue de rouge, et tous ces rouges s'harmonisent parfaitement. M. Duez exposa, en 1887, *le Soir*, vue d'une prairie normande où trois vaches ruminent paisiblement. Quelques critiques ont reproché à ce tableau trop de respect pour le paysage que le peintre avait sous les yeux et qui était peu gracieux en lui-même, quelque mollesse dans le dessin des vaches; mais tout le monde s'est accordé pour reconnaître qu'il y a là « une étude intelligente et forte, des décolorations que le crépuscule fait subir aux choses ». Citons enfin *Virgile s'inspirant dans les bois* (1888). M. Duez est un peintre coloriste en pleine possession de tous les secrets de son métier, mais qui penche fortement vers le réalisme.

** **DUFAU** (Pierre-Armand), publiciste et économiste français, né à Bordeaux le 15 février 1795. — Il est mort à Paris le 25 octobre 1877.

DUFAURE, île d'Océanie sur la côte S. de la Nouvelle-Guinée, à 100 kilom. environ O. de la pointe S.-E. de la Nouvelle-Guinée, par 10° 29′ de lat. S. et 147° 28′ 50″ de long. E. Elle a 6 kilom. de long sur 4 de large. Les naturels de l'île paraissent très sociables.

** **DUFAURE** (Armand-Jules-Stanislas), avocat et homme d'Etat français, né à Saujon (Charente-Inférieure) le 4 décembre 1798. — Il est mort à Rueil le 27 juin 1881. Arrivé au pouvoir comme président du cabinet du 14 décembre 1877, M. Dufaure déposa, au nom du gouvernement, un projet d'amnistie pour tous crimes, délits et contraventions politiques commis du 16 mai au 14 décembre par la voie de la presse, de la parole ou par tout autre moyen de publication; en même temps, il ordonna d'arrêter toutes les poursuites politiques commencées avant l'installation du cabinet actuel, et, de concert avec ses collègues, il prit un certain nombre de mesures destinées à réparer l'œuvre malsaine des hommes qui, depuis sept mois, avaient fait peser sur le pays un joug tyrannique autant que vexatoire. Peu de jours avant la célébration du centenaire de Voltaire (30 mai 1878), M. Dupanloup, évêque d'Orléans, adressa au garde des sceaux une interpellation au cours de laquelle il s'efforça de démontrer que les promoteurs de la manifestation avaient l'intention, non de fêter en Voltaire le philosophe tolérant, mais l'ennemi du cléricalisme; il alla même jusqu'à demander si le parquet ne comptait pas poursuivre l'éditeur de l'édition du Centenaire. « Messieurs, répondit Dufaure, veuillez songer à cette idée : exercer des poursuites aujourd'hui, devant le jury, contre Voltaire! Ce n'est pas, messieurs, un adorateur de Voltaire qui vous parle, loin de là. La société au milieu de laquelle il a passé sa vie a été, sous beaucoup de rapports, complice, de tout ce que l'on peut trouver à accuser dans ses ouvrages. Il a exercé sur elle par son incontestable génie une influence qui a été pernicieuse, et elle a exercé sur lui une influence qui l'a souvent dominé et a contribué à ses égarements, voilà ce que je pense à son sujet. Mais, en même temps, je dis que si nous trouvons dans nos mœurs, dans nos relations sociales, un adoucissement remarquable, si des idées et des habitudes de tolérance se sont répandues parmi nous, assurément plus fortes qu'elles ne l'étaient de son temps, si nos lois criminelles ont été adoucies, si nous sommes moins exposés à de grandes iniquités judiciaires, je crois fermement que ses écrits y ont contribué... »

Lorsque, le 5 janvier 1879, le maréchal de Mac-Mahon vit son dernier appui disparaître avec la majorité réactionnaire du Sénat et passa le pouvoir à M. Grévy, Dufaure comprit avec une grande sûreté de tact « qu'il n'était plus l'homme d'une situation dans laquelle la République démocratique allait remplacer la République simplement libérale », la République des Thiers, des Casimir Périer, des Rémusat, celle de la vieille bourgeoisie et de la partie moyenne de la nation. Après l'éclatante victoire du 5 janvier, les gauches demandaient l'inauguration d'une politique générale, non plus simplement libérale, mais aussi républicaine, et elles accueillirent avec une froideur marquée la déclaration ministérielle du 16, conçue dans des termes vagues, écrite dans un style peu coloré et peu enthousiaste. M. Dufaure, interpellé quatre jours après, eut l'occasion de s'expliquer d'une manière plus catégorique, et obtint à une grande majorité un vote de confiance; il n'en persista pas moins à se retirer, arguant de son grand âge et de son besoin de repos, et il le fit, en effet, dès que le Congrès eut procédé à l'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République (3 février 1879). On sait que le maréchal se retirait pour n'avoir pas voulu sanctionner diverses mesures relatives aux grands commandements militaires, le ministère ayant fait de la sanction présidentielle une condition *sine qua non* de son maintien au pouvoir. Depuis, M. Dufaure se renferma dans ses devoirs législatifs au Sénat. Son dernier discours fut celui qu'il prononça dans la séance du 9 mars 1880 contre l'article 7, et qui contribua certainement au rejet de cette clause célèbre. Son dernier acte fut la présentation d'un projet de loi sur les associations, dont le but était de couvrir les ordres religieux en les soumettant à un régime de droit commun.

« Ce qu'il y a de plus remarquable dans la vie de Dufaure, dit M. Mézières, c'est la solidité du caractère. L'enfant, le jeune homme, est déjà aussi vigoureusement trempé que le sera l'homme mûr. Nulle trace d'hésitation dans les commencements de cette carrière si pleine. L'application et la conscience en sont la première règle... De très bonne heure, sans que cela paraisse lui coûter aucun effort, il ne cherche aucune jouissance en dehors du contentement qu'on éprouve à bien faire ce qu'on fait. Le besoin de détente et de repos ne tient presque aucune place dans la sévère ordonnance de cette vie. Les plaisirs qu'aime la jeunesse en sont à peu près exclus. L'écolier boude aux leçons de danse; l'étudiant, l'avocat, refuse de mettre le pied dans les réunions mondaines. Il ne se permet d'autres distractions que la lecture des grands écrivains, les cours de la Sorbonne et les représentations du Théâtre-Français. » Dès l'âge de vingt ans, il est ambitieux, mais de cette ambition respectable qui, pour se satisfaire, ne compte que sur le mérite et le travail. Indépendant, il ne se plie à aucun compromis, à aucune complaisance, même au plus fort de sa vie politique, qui, pour beaucoup, est une vie d'abdication, de concessions et de transactions : il vit seul, dans l'isolement des groupes, soutenant à la tribune ce qu'il croit être la vérité, mais ne se mêlant point aux discussions sans portée, aux conversations de couloirs, et préférant occuper son temps à l'étude approfondie des questions politiques. S'il ne prévoit ni ne souhaite la révolution de 1848, dès le lendemain de cet événement mémorable, il sent que le régime républicain convient seul à la France, et il ne cherche point un remède aux difficultés du présent en essayant de faire revivre l'état social du passé. Au 2 décembre, il refuse de se rallier, parce qu'il n'admet point la violation du droit, et, durant tout le second Empire, il plaide au barreau la cause de la liberté chaque fois que l'occasion s'en présente. Collaborateur de Thiers après la chute de Napoléon, il apparaît à tous profondément républicain, mais républicain libéral, et il se retire lorsque la république démocratique succède, en 1880, à la république libérale. Cette constance dans ses opinions pendant plus de trente ans, cette fidélité à soi-même est digne d'éloges, car elle ne va pas sans une haute indépendance, sans un désintéressement absolu de la popularité, sans le dédain des passions électorales. Lisez les discours de Dufaure : à travers des diversités apparentes, vous reconnaîtrez une unité morale telle, que le vieil homme d'Etat n'eut jamais rien à désavouer, et qu'on n'y trouve rien qui soit en désaccord avec ses principes. « Plus le théâtre sur lequel se déploie son activité change et se déplace, plus on voit que lui-même ne change pas. Sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet, sous le second Empire, sous la seconde et la troisième République, il est toujours resté ce qu'il voulait être avant tout : un grand homme de bien. » Et Jules Claretie a dit avec esprit : « Il a toujours aimé la liberté, honnêtement et virilement. Il n'en fit pas sa déesse, comme les songeurs, mais sa femme, comme les bourgeois. Il ne lui demanda pas le rêve, mais la réalité, et l'on peut dire à la gloire de cet homme utile que, l'ayant épousée, il la rendit féconde. » Son talent oratoire était considérable, exempt de passion et de rhétorique, et son éloquence était d'autant plus persuasive qu'elle était faite de bonne foi et de bon sens.

DUFAURE (Amédée), avocat et homme politique français, fils du précédent, né à Paris le 29 novembre 1851. Il débuta à vingt-deux ans dans l'administration comme secrétaire de M. Ferdinand Duval, alors préfet de la Seine. En 1874, il entra dans la carrière diplomatique comme attaché à l'ambassade de France près le Vatican, et il quitta ce poste pour prendre la direction de la presse au ministère des Affaires étrangères lorsque le duc Decazes devint titulaire de ce département. A l'avènement du ministère Waddington (1879), M. Amédée Dufaure rentra dans la vie privée, après avoir été chef du cabinet de la présidence du conseil : il suivait son père dans la retraite, ne voulant pas plus que lui soutenir une politique nettement républicaine. Monarchiste et clérical, il prit en mains la cause des écoles libres ou congréganistes. Aux élections municipales du 4 mai 1884, il se porta comme candidat conservateur dans le quartier de la Madeleine, à Paris, et fut élu par 1.809 voix sur 3.292 votants. Porté candidat sur la liste monarchiste dans le département de la Seine, il échoua aux élections législatives du 4 octobre 1885. Il fut réélu membre du conseil municipal de Paris le 8 mai 1887.

* **DUFAY** (Jean-François-Charles), médecin et homme politique français, né à Blois le 24 juin 1815. — Elu sénateur dans le département du Loir-et-Cher, le 5 janvier 1879, par 276 voix, il a été réélu le 5 janvier 1888, par 342 voix. M. Dufay a constamment voté avec les républicains libéraux et progressistes. Il a publié *Armand Baschet et son œuvre* (1888, in-8°).

* **DUFF** (Alexandre), missionnaire anglais, né à Pitchlory (comté de Perth) en 1808. — Il est mort à Edimbourg le 10 février 1878. Après avoir quitté définitivement l'Inde en 1863, il s'occupa encore, comme président du comité, des missions étrangères de l'Eglise indépendante.

DUFF (Andrew-Halliday), écrivain anglais, né à Grange (comté de Banff, en Ecosse) en 1830, mort le 10 avril 1877. Il étudia à l'université d'Aberdeen, puis se rendit à Londres et entra dans le journalisme. Il débuta dans le « Morning Chronicle », puis collabora successivement au « Leader », au « Cornhill Magazine », où Lewes et Thackeray le remarquèrent, et au « Household words » de Dickens. Cet écrivain, connu sous le nom d'**Halliday**, a réuni plusieurs de ses articles, sous le titre de : *Every-day papers* (1864); *Sunnyside papers* et *Town and Country* (1866). Son petit écrit : *My account with Her Majesty*, traitant des caisses d'épargne postales, fut publié aux frais de l'administration des postes. Plus tard, cet écrivain s'adonna presque uniquement à l'art dramatique; il a publié, seul ou en collaboration avec l'acteur Brough, des pièces diverses, des comédies, qui fournirent une honorable carrière et dont le sujet est souvent emprunté à Dickens, Walter Scott, Victor Hugo, Ainsworth, etc.; nous citerons : *Amy Robsart; le Roi d'Ecosse; Notre-Dame de Paris; Amour ou Argent; la Dame du Lac* (1872); *les Délices du cœur; Dombey et fils; Richard Cœur de Lion* (1874); etc.

DUFFEK (Nicolas), auteur dramatique autrichien, né à Prague le 8 octobre 1833. Il entra au service de l'Etat, devint commissaire de police à Prague en 1867, et fut suspendu de ses fonctions, comme suspect de tendances prussophiles. Rentré en grâce, il donna sa démission, afin de s'adonner complètement à ses travaux littéraires et à son goût pour le théâtre. Successivement directeur et régisseur de divers théâtres à Berlin et à Vienne, il est devenu régisseur du théâtre « an der Wien », dans la capitale de l'Autriche. M. Duffek a fait représenter, sous le pseudonyme de **Jules Rosen**, plusieurs pièces dont le genre est intermédiaire entre la comédie proprement dite et la bouffonnerie. Ces pièces, qui reposent sur des données très simples, sont fort amusantes par la complication de l'intrigue, bien que l'on y sente trop la recherche de l'effet. Nous citerons : *Garibaldi; Chair à canon; Un méchant homme; Un héros de la réclame; Un ange; les Citrons; l'Ange gardien; Oh! les hommes! Dilettantes; la Haute Politique*.

* **DUFFERIN** (Frédéric-Temple-Hamilton BLACKWOOD, comte DE), homme d'Etat anglais, né en 1826. — En 1872, il fut nommé gouverneur général du Dominion du Canada, qui venait de se constituer. Il rencontra dans ce poste de nombreuses difficultés, dont la plus